Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260424-24_2026-DE

EPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN N° 24-2026

Objet : **Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie BRONNEC, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Présents : Mme Sophie BRONNEC, M Carl JOSEPH DIT PAGNY, Mme Martine LAUREAU, Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE, M Pierre SALAÜN, Mme Geneviève BELLON-LANNUZEL, Mme Nolwenn JAFFRÉ, Mme Chrystelle BARRÉ, M Yohann LE BRIS, M Jean-René CORNIC et M Hubert PÉTILLON formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M Loïc CASTREC, M Maxime DA ROCHA qui donne pouvoir à M Carl JOSEPH DIT PAGNY, M Pierre MOLLET et Mme Sylvie HÉMON qui donne pouvoir à M Jean-René CORNIC.

Secrétaire de séance : Mme Anne Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE

Il revient au Maire de désigner, au sein du conseil municipal, un élu chargé des questions de sécurité civile ou un correspondant incendie et secours. Le conseiller municipal ainsi désigné sera l'interlocuteur principal du SDIS dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation du conseil municipal et de la population aux risques, à l'organisation des secours et à la sauvegarde des populations.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de désigner Monsieur Pierre SALAUN correspondant incendie et secours

Pour extrait conforme,
La Maire,
BRONNEC Sophie

MAIRIE DE LANGOLEN FINISTERE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 28 avril 2026